

République Française
Département : AISNE
Arrondissement : Château-Thierry
Pavant – COMMUNE

Procès-verbal
Séance du 11 avril 2025

Le vendredi 11 avril 2025 à 19 heures 19, l'Assemblée, régulièrement convoquée le 07 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de Olivier CASSIDE.

Secrétaire de la séance : Pascal ANGOT

Présents : Olivier CASSIDE, Françoise DELOL, Jocelyne LEBLOND, Michel PITTON-TERRIEN, François DREMONT, Jacky PLONQUET, Ghislaine FOUCAULT, Pascal ANGOT

Représentés : Bernard LEMONNIER représenté par Pascal ANGOT, Stéphane COUQUES représenté par Michel PITTON-TERRIEN, Danielly LITUBA représentée par Françoise DELOL, Nicolas BEDIER représenté par Jocelyne LEBLOND

Absents et excusés : Franck LEMONNIER

1/ Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 janvier 2025

2/ Approbation du Compte Administratif 2024 de la Commune (N° DE_2025_11)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui, pour l'année 2024, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Maire ne peut pas prendre part au vote et sort de la salle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE, hors de la présence de Monsieur Le Maire, le Compte Administratif de la commune de Pavant pour l'exercice 2024 qui peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		613 791,80		370 278,02		984 069,82
Opérations de l'exercice	778 671,52	773 562,74	529 644,93	119 792,87	1 308 316,45	893 355,61
TOTAUX	778 671,52	1 387 354,54	529 644,93	490 070,89	1 308 316,45	1 877 425,43
Résultats de clôture Assainissement		59 179,41		53 158,82		
Restes à réaliser.....			31 619,80	134 939,80		
TOTAUX CUMULES	778 671,52	1 446 533,95	561 264,73	678 169,51	1 339 936,25	2 124 703,46
RESULTATS DEFINITIFS	667 862,43.....		116 904,78.....		784 767,21	

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025 - 06

3/ Approbation du Compte de Gestion Commune 2024 (N° DE_2025_12)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui, pour l'année 2024, de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion n'amène aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : APPROUVE le Compte de Gestion de la commune de Pavant pour l'exercice 2024

Délibération : adoptée à l'unanimité

4/ Affectation Résultat COMMUNE 2024 (N° DE_2025_13)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le plan comptable M57,

Considérant que le COMPTE ADMINISTRATIF de l'exercice 2024, approuvé par l'assemblée fait connaître les résultats suivants :

En FONCTIONNEMENT :

Résultat de l'exercice -5 108,78 €

Résultat global antérieur 613 791,80 €

Dissolution Budget EAU + CCAS : 59 179,41 €

RESULTAT CUMULE 667 862,43 €

En INVESTISSEMENT :

Résultat de l'exercice -409 852,06 €

Résultat antérieur 370 278,02 €

Dissolution Budget EAU 53 158,82 €

RESULTAT CUMULE (1) 13 584,78 €

RESTE À REALISER

En dépenses (2) -31 619,80 €

En recettes (3) 134 939,80 €

EXCEDENT DE FINANCEMENT (1+2+3) 116 904,78 €

Considérant que le résultat de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal soit en report à nouveau pour maintenir une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement, que dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir au moins le solde d'exécution de la section d'investissement et un éventuel besoin de financement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Compte 1068 Besoin de financement 00,00 €
- 002 Résultat de fonctionnement reporté 667 862,43 €
- 001 Résultat d'investissement reporté 116 904,78 €

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-07

5/ Taux d'imposition 2025 (N° DE_2025_14)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances pour 2020 et notamment l'article 16 qui organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales,

Considérant qu'à partir de 2021, un nouveau mode de financement de la perte du produit de la TH pour les communes est mis en place. La compensation au bénéfice des communes s'opérant par une « redescende » de la part départementale de la TFPB,

Considérant la révision du calcul du coefficient correcteur, en faveur de la commune de Pavant.

Après avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE de voter les taux d'imposition suivants (*identiques à l'année précédente*) :

Taux de Taxe sur le foncier bâti (TFB) 55.66 %

Taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) 47.21 %

Taxe d'habitation (TH) 27.18 %

Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 18.92 %

ARTICLE 2 : DIT que les recettes seront imputées au chapitre 74 du budget de l'année en cours

Délibération : adoptée à l'unanimité

6/ Subventions versées aux Associations 2025 (N° DE_2025_15)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les demandes de subvention formulées par plusieurs associations,

Considérant les comptes-rendus financiers présentés,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : DECIDE de verser les subventions aux associations, pour l'année 2025, comme suit

AS Pavant	4 450,00 €
Bibliothèque	2 500,00 €
Cercle St Bald	1 500,00 €
Culture et Patrimoine	5 000,00 €
En Musique et Vous	2 000,00 €
Foyer Rural	3 500,00 €
Les Champagnards	2 400,00 €
Nos Écoliers Pavonais	1 000,00 €
Os Francos Lusitanos	2 400,00 €
Coopérative Scolaire	1 300,00 €
APEI des 2 Vallées	500,00 €

ARTICLE 2 : DIT que les subventions seront imputées au chapitre 65, article 65748 du budget de l'année en cours.

Délibération : adoptée à l'unanimité

2025-08

7/ Adoption du Budget Primitif 2025 de la Commune (N° DE_2025_16)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, et L2312-1

Vu le Plan Comptable M57

Vu le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et définissant les rôles respectifs de l'Ordonnateur et du Comptable

Considérant que les communes ont jusqu'au 15 avril 2025 pour voter le budget,

Considérant l'exposé de Monsieur Le Maire sur le contenu du Budget Primitif 2025 de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, et résumant les orientations générales du budget.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le Budget Primitif 2025 de la commune équilibrée en dépenses et en recettes :

- Section de Fonctionnement : 1 373 249,55 €
- Section Investissement : 380 537,50 €

Délibération : adoptée à l'unanimité

8/ Prorogation de Bail - Location de Terre à appellation Champagne (N° DE_2025_17)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DE_49_2010 du 7 juillet 2010,

Considérant la demande de Madame BARON par mail en date du 6 février 2025, de proroger d'une durée de 10 ans supplémentaires le bail en cours à échéance en 2035, soit jusqu'en 2045.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ARTICLE 1 : ACCEPTE la demande de Mme BARON de proroger de 10 ans supplémentaires le bail en cours

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette transaction

Délibération : adoptée à l'unanimité

9/ Autorisation donnée au Maire de signer les devis et engager les travaux (N° DE_2025_18)

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les devis présentés par les différentes entreprises,

CONSIDÉRANT les projets de travaux suivants : Réseau pluvial ; Mur soutènement rue de l'église ; Réfection du circuit des Fontaines ; Vestiaire Football ; Salle polyvalente du Clos des Forges ; Aire de retournement bus et camions ; Réfection toiture Bibliothèque ; Mur de l'école ; Clocher Église ; Voirie Rue du Gué ; Réfection réseau eau de source Rue du Gué,

CONSIDÉRANT que les subventions demandées sont accordées.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le maire à signer les devis et engager les travaux suivants :

- Réseau pluvial,
- Mur soutènement rue de l'Église,
- Réfection du circuit des Fontaines,
- Vestiaire Football
- Salle Polyvalente du Clos des Forges
- Aire de retournement bus et camions
- Réfection toiture Bibliothèque
- Mur de l'école
- Clocher Église
- Voirie Rue du Gué
- Réfection réseau eau de source Rue du Gué

2025-09

ARTICLE 2 : DIT que les subventions accordées seront imputées au budget de l'année en cours

ARTICLE 3 : DIT que la dépense non couverte par les subventions sera prise en charge par la commune et imputée au budget de l'année en cours

Délibération : adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour n°10 concernant une permission de voirie est ajourné, s'agissant d'un arrêté et non une délibération.

Questions diverses :

- **Jocelyne Leblond**- Lits de maternelle non utilisés : erreur lors de la récupération des lits, échange à faire.
- **Jocelyne Leblond** - Points sur l'indemnités que recevront les agents recenseurs et participation INSEE.
- **Michel Pitton-Terrien** - Parcelle n°98 appartenant à la Commune (angle chemin de la ferme et RD82 vers Charly) : devis pour débroussaillage et élagage partiel demandé à 2 sociétés.
- **Michel Pitton-Terrien** - Salle polyvalente : reprise des travaux de peinture et d'électricité pendant les vacances. Finition par la vitrification du sol après ponçage en juillet.
- **Michel Pitton-Terrien** - Rue du Gué : intervention conjointe d'SLTP pour Enedis (enfouissement réseaux) Véolia pour remplacement de compteur et adduction plomb et RVM pour remplacement conduite eau de source réparation conduite de la source).
- **Michel Pitton-Terrien** - STEP : le basculement des eaux usées vers la station d'épuration de Charly sur Marne sera opéré les 17 et 18 avril. L'ensemble de la station de Pavant sera démoli par la suite.
- **Michel Pitton-Terrien** - Vidéoprotection Urbaine : remplacement de l'ordinateur en place HS.
- **Michel Pitton-Terrien** - Pavant organise le 17 mai, le Festival Feux d'Artifices : l'organisateur et la Commune ont besoin de bénévoles afin de gérer au moins cette manifestation. Merci de vous faire connaître en Mairie.
- **Michel Pitton-Terrien** - Clocher Église : le crépi tombe sur le voisinage. Début des travaux le 24/04/2025 pour intervention sur la face Nord. Nous étudions actuellement la même opération sur les autres faces du clocher.
- **Michel Pitton-Terrien** - Vestiaires Foot : lancement des travaux de rénovation à partir du 02/06/2025.
- **M. le Maire** - Terrains de pétanque : projet d'un arrêté réglementant l'utilisation et les horaires.
- **Michel Pitton-Terrien** - Bacs à ordures : intervention auprès de la C4 pour lever les bacs entreposés près du château d'eau + demande de bacs plus grands pour un administré Place du Gal. De Gaulle.
- **Jacky Plonquet** - Bois : grand débardage sur parcelles privées route de Bassevelle. À surveiller lors de fortes pluies car les fossés viennent d'être refaits par la Voirie Départementale.
- **Jacky Plonquet** - Dépôt sauvage : déchets de végétation vidés sur le chemin Communal après la voie ferrée et vers les champs cultivés.

Séance levée à 21h40.

Olivier CASSIDE
Président de séance



Pascal ANGOT
Secrétaire de séance



2025-10.